

# DES QUESTIONS... Sans réponse...

Réunion sous la Présidence de M. Jacques PELLAS, en présence de M. Loïc SEGALEN Directeur Général des Affaires Economiques et Financières, et de J-Jacques CARA (DRH). <sup>(1)</sup>

## En préalable, la CFDT a questionné le Président du CCE sur la situation économique du moment.

D'une formule lapidaire, le Président nous informe que le plan de charge présenté au CCE de juillet 2010 ne connaît pas d'évolution, ni à la hausse, ni à la baisse. Refusant de répondre précisément à l'état actuel des commandes il confirme que, sur le plan militaire France, les divers commentaires lus dernièrement dans la presse ne doivent pas être interprétés. La situation se résume au strict respect, par le Gouvernement, de la commande des 11 Rafale prévus. Quant au civil, le PDG communiquera officiellement dans quelques jours sur l'état des ventes/annulations. Les élus CCE n'ont donc plus qu'à lire la presse !

## ► Examen des comptes prévisionnels 2010...

Comme l'a relevé la CFDT dans sa déclaration préalable, la situation prévisionnelle demeure bonne sur le plan financier (quoiqu'à la baisse) mais reste *"difficile en terme d'activité et de prise de commandes ..."* (rapport de l'expert du CCE). Dans ce contexte de crise mondiale, l'accord annuel 2010 a néanmoins permis des augmentations individuelles (cadres/non cadres), une égalité cadre/non cadres en matière de Prévoyance (avec des effets très bénéfiques pour les CE, donc pour les salariés), la restitution de la journée dite "de partage" ainsi que diverses mesures telles que l'enveloppe PERCO (1 M€ d'abondement pour les salariés), le "biseau équipiers", la rémunération mensuelle garantie à 1800 € et encore des engagements de négociations sociales pour l'année ... au lieu des 0 % dont nous menaçait la Direction en cas de non signature !

## ► Information et la consultation du CCE sur deux accords d'entreprise

### 1) Accord Rôle, Moyens et Carrière des Représentants du Personnel

*La CFDT a rappelé que, lors du CCE du 23 avril 2009, tous les Elus et tous les Représentant Syndicaux s'étaient prononcés contre la volonté annoncée par la Direction Générale de dénoncer l'accord sur le Rôle, les Moyens et la Carrière des Représentants du Personnel. A l'époque, les arguments avancés par la Direction devant le CCE pour justifier cette dénonciation étaient basés sur les nouvelles règles de représentativité.*

*Faisant fi de l'avis négatif et unanime du CCE, par courrier en date du 29 avril 2009, elle notifiait sa décision et dénonçait l'accord du 20 janvier 1999 et ses avenants. Juridiquement, cette dénonciation prenait effet au 31 août 2010, remplaçant ainsi les Organisations Syndicales au "minimum légal".*

*Une négociation s'est engagée le 17 mars 2010 afin d'aboutir à un nouvel accord intégrant les nouvelles règles de représentativité puisque c'était l'objectif annoncé. Mais, la DG a profondément modifié ses orientations de départ ...*

*En effet, elle avait également (et surtout ?) en tête de réduire les moyens, notamment les heures syndicales.*

*Hormis pour le CHSCT, l'accord présenté au CCE est très en retrait par rapport au précédent sur tout ce qui relève des moyens en heures. Ainsi, toutes organisations syndicales confondues, le crédit de 17000 heures de délégations syndicales passe à 5000 H... voire 0 heures en cas de désaccord ! Une satisfaction cependant, celle d'avoir pu faire changer la DG sur le principe d'un pot d'heures à disposition des Organisations Syndicales.*

*Pour autant, cet accord ne se limite pas à l'utilisation d'heures syndicales, il traite aussi notamment :*

- des différents Mandats DS, DP, CHSCT, CE, CCE, RS, etc
- du Rôle et de la Carrière des Représentants du Personnel
- de la dotation budgétaire attribuée à chaque Organisation Syndicale
- de la création d'un site syndical accessible par les salariés sur l'intranet Société.

*Nous avons rappelé qu'en 10 ans, le positionnement de la CFDT sur les différents dossiers négociés, n'a pu se faire qu'après explications, débats avec nos sections syndicales, militants, adhérents et les salariés. Seul ce mode de fonctionnement et les moyens apportés par l'accord de 1999 ont permis un dialogue social constructif.*

<sup>(1)</sup> La CFDT était représentée par ETCHETO Jean-Baptiste (Représentant Syndical), TISSIER Joël (Secrétaire du CCE), LOUIS Eric, LAFARGE Marie-Jeanne, RICOTI Janine, FAURY Philippe, JASPER Paul, LAURENT Jacqueline, BAILLY Gilbert, GROËLLY Bertrand.

*Cet Accord de 1999 avait marqué une rupture positive dans les relations sociales de notre Société, lesquelles, dégradées, ont abouti à un conflit social majeur en 2000. Le balancier pourrait aller dans l'autre sens avec le nouvel accord ... La CFDT s'interroge fortement sur la baisse considérable des moyens sociaux et sur sa capacité à entretenir la même qualité de dialogue et de négociation. L'adaptation aux nouvelles règles législatives dites de "démocratie sociale" avaient justifié, pour la direction, sa dénonciation. Mais au final, on écorne les moyens dédiés à cette "démocratie sociale". Avec tous les risques d'incompréhensions, de tensions voire de radicalisation à l'heure où notre Société devrait renforcer le lien social envers ses salariés pour faire face à la crise ...*

*Pour toutes ces raisons, la CFDT a donné un "Avis favorable par défaut" et ... a pris date !*

## **2) Projet d'accord relatif à l'emploi des personnes handicapées**

*Le premier accord, signé en 2003 a permis de passer d'une situation où, par manque de salariés handicapés, l'entreprise s'acquittait d'une taxe annuelle d'environ 400 000 €, à une autre situation qui, avec plus ou moins de succès, rassemble toutes les énergies (Ressources Humaines, Services Médico-sociaux, CHSCT et les Organisations Syndicales) dans la recherche de solutions pour l'embauche, le maintien dans l'emploi et la formation de salariés handicapés.*

Le projet d'accord présenté au CCE, qui sera signé par la CFDT, s'inscrit toujours dans ce rassemblement d'énergies. Il est aussi le fruit d'une négociation dans laquelle nos négociateurs se sont pleinement investis afin que :

- Les commissions locales soient maintenues (des vellétés de suppressions existaient)
- Le budget global de 400 000 € soit préservé (le seuil légal étant bien inférieur)
- Des objectifs précis en terme d'embauches, d'alternance, de stages et aussi en termes de moyens (maîtres d'apprentissage, tuteurs, parrains) soient clairement identifiés.

**Les élus/es CFDT au CCE ont exprimé le souhait que les Commissions locales et la Commission de suivi Société soient à l'écoute des cas particuliers, qui tout en ne s'inscrivant pas dans le cadre strict de l'accord, sont néanmoins à prendre en compte dès lors qu'ils révèlent des situations problématiques liées au handicap d'une personne de la sphère familiale.**

L'investissement de la CFDT dans ce dossier n'est plus à démontrer, mais comme pour tous les accords "Cap Avenir" précédents, il ne suffit pas d'avoir un accord "agréé" par l'administration et signé par les organisations syndicales... Il faut aussi et surtout que cet accord soit suivi, évalué et qu'il remplisse son rôle premier : Celui de **l'insertion et du maintien de personnes handicapées dans le monde du travail.**

### **► Projet de charte d'utilisation du système d'information Dassault Aviation...**

La DG avait décidé d'une information/consultation du CCE sur ces nouvelles directives. La CFDT a refusé, par principe, de donner un avis en séance, sans prendre le temps de l'expertise sur un sujet complexe et qui peut avoir des conséquences disciplinaires. Sur le fond, le terme de "Charte" ne nous paraît pas adapté s'agissant d'un document unilatéral de la Direction. De plus, le contenu de ce document ne semble pas répondre aux préconisations de l'OSSIR (Observatoire Sécurité Systèmes Informatiques et Réseaux). La DG nous indiquera ultérieurement si elle accepte notre demande de recueillir notre Avis lors du prochain CCE.

### **► Projet "Alpha 21"... (Plate forme informatique société centralisée destinée à traiter des procédures administratives concernant le Personnel : APTT, congés payés, participation, ...)**

La CFDT a relevé que de nombreuses informations techniques ont été données au CCE et notamment à sa Commission Economique. Pour autant, les Personnels concernés vivent dans la plus grande incertitude sinon inquiétude. La dimension humaine et sociologique, déterminante ici, nous fait donc défaut pour rendre un Avis. La CFDT s'est abstenue.

### **► Projet @ WEB...**

La direction nous a informés de la mise en place prochaine d'accès internet direct à partir des postes informatiques intranet. L'accès aux sites sera strictement limité par les Directions en fonction des besoins/métiers et les utilisateurs seront également en nombre limité en fonction des besoins.

### **► Remplacements au sein des commissions du CCE (Economique et Formation)**

M. Eric Louis (CFDT Argonay) est élu à la Commission économique du CCE; MM. Philippe FAURY (CFDT Biarritz) et Bertrand Groelly (CFDT St Cloud) sont élus à la Commission Formation du CCE. Enfin, M. Eric Louis sera l'élu CFDT désigné au Bureau du CCE.

## **En conclusion...**

Peu d'informations déterminantes dans ce CCE malgré l'importance des questions posées par les élus. A noter que le prochain CCE se tiendra le **13 janvier 2011**, en présence du PDG.